



Créanciers successoraux impayés dps 10 ans et notaire défaillant

Par **monnin**, le **10/05/2009** à **18:37**

Bonjour, rncela fait maintenant 11 ans que mon pere est decede, il etait coiffeur et j ai herite du salon que j ai vendu il y a un peu plus de 10 ans avec un notaire l argent de la vente devait servir a paye les creanciers ce que le notaire devait faire .rnhors aujourd hui ce dernier n a pas avance dans le dossier et a mis l argent sur un compte notarié .rnje voulais savoir si il peut y avoir prescription aupres des creanciers ou pas ?rncar apres en avoir contacter quelques uns ces derniers on classe l affaire sans suite .rnmerci de bien vouloir m aide sur ce point rnamicalement.